

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT

Siège social
Mairie – 11 rue de l'Eglise
80680 Grattepanche

Procès-verbal du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente novembre à 19 heures, les membres du Conseil du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébécourt, légalement convoqués le 24 novembre 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil de Grattepanche, sous la présidence de Monsieur Brune BARDET

Etaient présents ; BARDET Bruno, HESDIN Dominique, FERCHAUD Pierre, DHORNE Dominique, SCHMIDT-DUCHAUFOR Laurence, BOUTIN Marie-Claude, GRENON Graziella.

Etaient absentes excusées :

Muriel MORCHAIN qui a donné pouvoir à Bruno BARDET
Anaïse LACHAMBRE qui a donné pouvoir à Dominique HESDIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUTIN

APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU 6 octobre 2023

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE PASSAGE A LA M 57

Monsieur le Président explique que la nomenclature M57 va remplacer la nomenclature M14. Cette nomenclature accorde plus de souplesse dans la gestion du transfert de crédits entre chapitres. Sa mise en œuvre le sera dès le 01/01/2024.

Après en avoir délibéré, les membres du SISCO, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu :

- L'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
- Le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application du III de la loi NOTRE du 07/08/2015
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

-

Valident l'adoption de la nomenclature M57 dès le 01/01/2024.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président déclare, au Conseil Syndical, que des opérations budgétaires de régularisation sont à apporter au budget.

Il passe alors la parole à Monsieur Dominique DHORNE.

Après en avoir délibéré, les membres du SISCO, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident :

En dépenses de fonctionnement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité		1 000,00 €
D 60621 : Combustibles		2 800,00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien		1 000,00 €
D 6064 : Fournitures administratives		1 000,00 €
D 6067 : Fournitures scolaires	400,00 €	
D 611 : Contrats prestations services	5 500,00 €	
D 615221 : Bâtiments publics		200,00 €
D 6156 : Maintenance		1 400,00 €
D 6161 : Assurance multirisque		100,00 €
D 6226 : Honoraires	500,00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies		500,00 €
D 6247 : Transp.collectifs		1 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 400,00 €	9 000,00 €
D 6332 : Cotisations au FNAL	700,00 €	
D 64168 : Autres		2 000,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	8 000,00 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite		2 000,00 €
D 6458 : Cotisations autres organismes		200,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	8 700,00 €	4 200,00 €
D 6531 : Indemnités élus	2 400,00 €	
D 65888 : Autres		600,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	2 400,00 €	600,00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel	11 000,00 €	
R 6459 : Remb.sur charges de Sécu.	31 800,00 €	
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	42 800,00 €	
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.		1 400,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		1 400,00 €
R 74741 : Particip. des communes du GFP		30 000,00 €
R 7478 : Autres organismes		7 700,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		37 700,00 €

BILAN FINANCIER

Monsieur Dominique DHORNE expose le travail réalisé sur la situation financière du SISCO et présente un audit financier pour les années 2022 et 2023.

CONTRIBUTIONS 2024

Il a été convenu de rester sur le même montant total que pour l'année 2023 soit 140 000 euros, la délibération ainsi que le tableau des répartitions vont être envoyés aux communes avant la fin de l'année afin qu'elles puissent le prévoir à leur budget 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du SISCO, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de maintenir le montant de 140 000 euros de contributions pour les 3 communes.

PREVISION ET PREPARATION D'UNE REUNION PUBLIQUE

Réunion publique avec les parents d'élèves le mardi 19 décembre à 19h30 à la salle polyvalente de Rumigny.

Ordre du jour :

- Point financier
- Les orientations ultérieures (2024)
- Les problèmes de facturation et les problèmes de mise en place du logiciel
- Questions/réponses

TRANSPORT A LA PATINOIRE

Lors de la réunion du Conseil d'Ecole, les enseignants ont demandé la prise en charge du transport pour emmener une classe à la patinoire du 12 janvier au 29 mars 2024.

La trésorière de l'APE propose de régler la moitié de la facture.

Après en avoir délibéré, les membres du SISCO, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cet arrangement à savoir 50 % pour l'APE et 50 % pour le SISCO.

CENTRE AERE 2024

Monsieur Dominique HESDIN a demandé à Madame la Maire de Saint-Sauflieu, qui veut abandonner l'UFCV pour une gestion en direct, une réunion d'information.

Il fait remarquer d'une part que le centre aéré pour ados a remporté un vif succès et que le centre de loisirs de Saint-Sauflieu a été bien fréquenté par les enfants de nos 3 communes.

Monsieur le Président souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour étudier toute proposition et avoir une réelle concertation.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président étudie la possibilité d'un changement d'opérateur téléphonique dans le but de faire des économies. Il a reçu, ce jour, une proposition Free Pro.
- Il n'y aura pas de chocolat de Noël offert aux écoliers cette année.
- Toutes les factures impayées des années antérieures ont été réglées.

La séance est levée à 20 h 40.

Monsieur Bruno BARDET,
Président.

Madame Marie-Claude BOUTIN,
Secrétaire de séance.